CCI NANTES ST-NAZAIRE

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Mode d'emploi

Vous êtes : inscrits au RCS, en association ou profession libérale, l'apprentissage vous permet de former vous-même vos futurs collaborateurs.

C'est un moyen simple de renforcer vos équipes, de vous enrichir de nouvelles compétences en vue de développer votre activité.
La CCI Nantes St-Nazaire vous accompagne dans vos démarches pour la mise en œuvre d'un contrat d'apprentissage.

• Qui peut-devenir *maître d'apprentissage ?*

Le chef d'entreprise, un salarié ou encore une personne non salariée (conjoint ou associé), si cette dernière exerce effectivement une fonction dans l'entreprise.

→ Il doit être présent auprès du jeune.

→ Il doit être majeur, offrir toute garantie de moralité, posséder des compétences pédagogiques et professionnelles et confier des tâches et des missions qui correspondent au diplôme préparé.

Le nombre d'apprentis est limité à 2 pour tout formateur + 1 redoublant.
Pharmaciens, coiffeurs : consultez votre syndicat professionnel.

⇨ Sa mission

En liaison avec le Centre de Formation d'Apprentis, le maître d'apprentissage a pour mission d'assurer la formation pratique en entreprise qui correspond à la formation recherchée et au diplôme préparé.
Il veille à la bonne progression de l'apprenti(e) et doit être présent durant les phases de formation en entreprise.

⇨ Les critères obligatoires à la date d'embauche

Si le maître d'apprentissage a ***moins de 3 ans d'expérience professionnelle* dans le domaine de formation du jeune, l'entreprise doit être en possession :***

→ des certificats de travail et/ou bulletin(s) de salaire et/ou extrait K bis et/ou attestation(s) d'emploi…(le CV est exclu), justifiant de **2 années** (ou 24 mois) cumulées minimum d'expérience professionnelle.

→ de la photocopie du diplôme du maître d'apprentissage, au moins équivalent à celui préparé par l'apprenti(e).

Si le maître d'apprentissage a ***plus de 3 ans d'expérience professionnelle**** **dans le domaine de formation du jeune, il doit joindre :**

→ des certificat(s) de travail et/ou bulletin(s) de salaire et/ou extrait K bis et/ou attestation(s) d'emploi…(le CV est exclu), justifiant des années d'expérience professionnelle.

**NB : ceci exclu l'expérience en alternance - le secteur CHR et bâtiment ont d'autres règles.*

• Qui peut devenir *apprenti(e)* ?

L'apprenti(e) doit avoir entre 16 et 25 ans, sauf :

→ s'il s'agit d'un contrat signé à la suite d'une rupture non imputable à l'apprenti(e),
→ s'il s'agit d'une succession de contrat pour acquérir un diplôme de niveau supérieur, jusqu'à 30 ans,
→ s'il s'agit d'un(e) apprenti(e) reconnu(e) travailleur handicapé,
→ s'il s'agit d'un créateur ou repreneur d'entreprise dont le projet exige réglementairement l'obtention d'un diplôme.
→ s'il s'agit d'un jeune de 15 ans révolus, sortant de 3ème.

Les étapes de constitution d'un dossier

1 Contacter la CCI Nantes St-Nazaire

La CCI Nantes St-Nazaire :

- → vous informe sur la législation de l'apprentissage,
- → vérifie l'identité de votre entreprise, les critères d'agréments du maître d'apprentissage, les contrats en cours,
  et vous indique les pièces nécessaires à la constitution du dossier,
- → vous adresse une « demande de contrat » à compléter.

2 Remplir la demande de contrat

A réception de la « demande de contrat », la CCI Nantes St-Nazaire :

- → établit le contrat d'apprentissage,
- → vous l'adresse en 3 exemplaires pour vérification et signatures.

3 Signer le contrat d'apprentissage (nouveau CERFA FA13 obligatoire)

L'entreprise, le jeune et son représentant légal, s'il est mineur, signent le contrat d'apprentissage. L'entreprise retourne les 3 exemplaires du cerfa qui constituent le contrat, dûment signés, à la CCI Nantes St-Nazaire, **en ayant recueilli auparavant le visa du CFA.** (Cette phase constitue l'inscription définitive aux cours).
Ces 3 exemplaires sont à accompagner :

- → du règlement par l'entreprise de la prestation CCI pour l'assistance et la promotion de l'apprentissage (56,18 € TTC).

4 Prendre rendez-vous avec la médecine du travail pour votre apprenti

(avant la date d'embauche pour les mineurs).

5 Effectuer la déclaration préalable à l'embauche (DPAE) sur le site www.due.fr

Impérativement avant l'embauche.

6 Faire enregistrer le contrat

- → La CCI vous écrit en cas de non complétude et / ou non conformité du dossier, de contrôles aléatoires mis en place
- → A réception du dossier complet et conforme, la CCI enregistre le contrat d'apprentissage.
- → Enfin, la CCI :
  - vous adresse 1 exemplaire du contrat,
  - adresse 1 exemplaire au jeune,
  - envoie la copie du contrat à : l'URSSAF, aux Caisses de retraites complémentaires, à l'inspection académique, au CFA, à la DARES et à la Région.

Pour vous aider à remplir votre demande de contrat

1 **Le numéro** SIRET complet du lieu de formation en entreprise, et non du siège social.

2 **L'effectif de l'entreprise** est le nombre de salariés de l'entreprise siège et non de l'établissement concerné par le contrat. Zone obligatoire.

3 **Code numérique IDCC** présent sur votre DADS-U.

4 **Le contrat d'apprentissage** est un contrat d'une durée de 6 mois à 3 ans (ou 4 ans pour les travailleurs handicapés comprenant une période d'essai de 2 mois.

5 **Si oui et apprenti de - de 18 ans**
Dérogation de l'Inspection du Travail et accord de la médecine du travail figurant sur le certificat de la visite d'embauche.
Attention aux nouvelles modalités !
RDV sur :
www.pays-de-la-loire.direccte.gouv.fr/Relations-du-travail,2052

6 **Rémunération**
Elle est calculée en pourcentage du SMIC en vigueur ou du salaire conventionnel de l'emploi occupé.

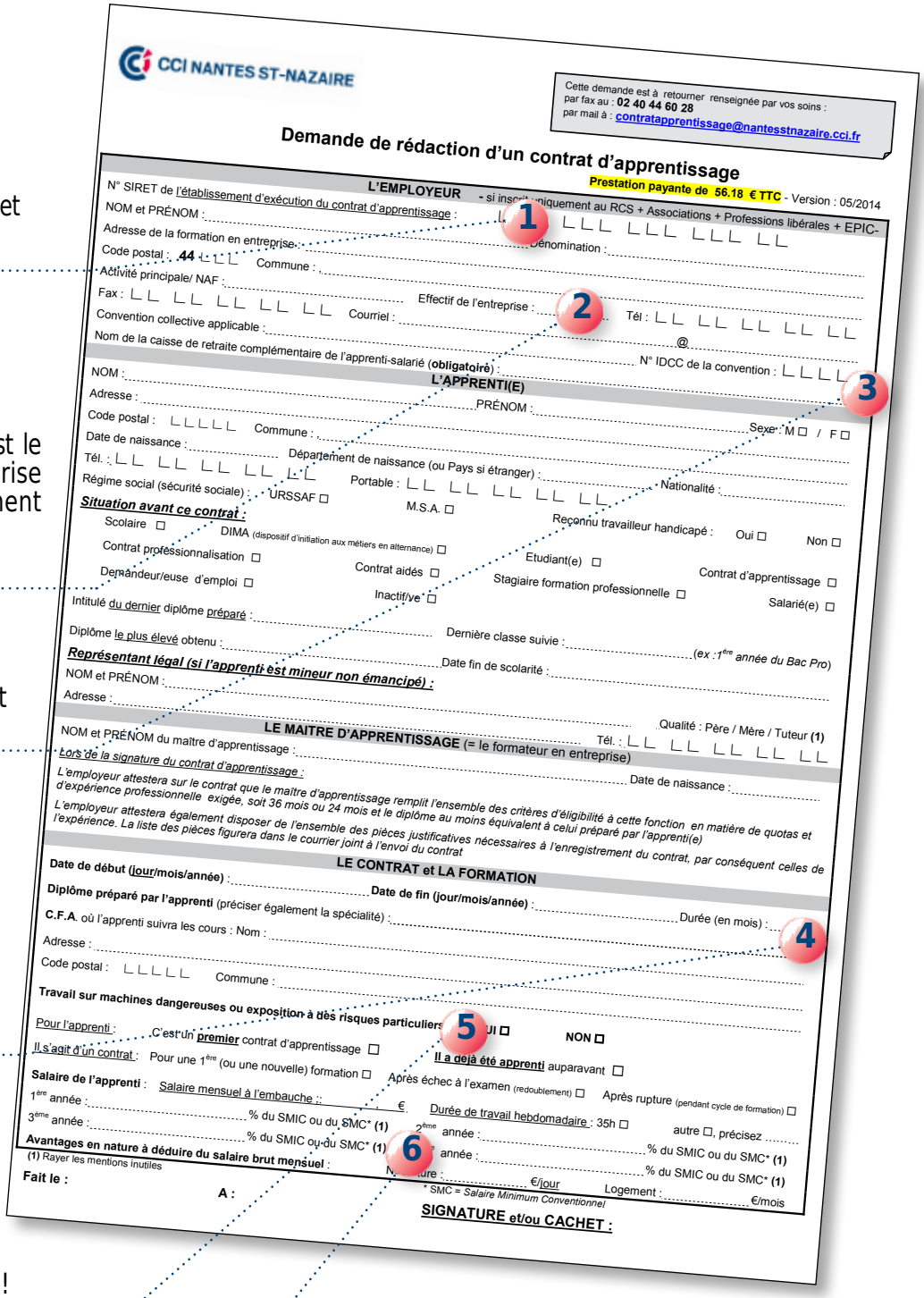

CCI NANTES ST-NAZAIRE

Cette demande est à retourner renseignée par vos soins :
par fax au : 02 40 44 60 28
par mail à : contratapprentissage@nantesstnazaire.cci.fr

Demande de rédaction d'un contrat d'apprentissage

Prestation payante de 56,18 € TTC - Version : 05/2014

L'EMPLOYEUR - si inscrit uniquement au RCS + Associations + Professions libérales + EPIC-

N° SIRET de l'établissement d'exécution du contrat d'apprentissage : 1 Dénomination :
NOM et PRÉNOM :
Adresse de la formation en entreprise :
Code postal : 44 Commune :
Activité principale/ NAF : Effectif de l'entreprise : 2 Tél :
Fax : Courriel : @
Convention collective applicable : N° IDCC de la convention : 3
Nom de la caisse de retraite complémentaire de l'apprenti-salarié (obligatoire) :

L'APPRENTI(E)

NOM : PRÉNOM : Sexe : M ☐ / F ☐
Adresse :
Code postal : Commune :
Date de naissance : Département de naissance (ou Pays si étranger) : Nationalité :
Tél. : Portable :
Régime social (sécurité sociale) : URSSAF ☐ M.S.A. ☐ Reconnu travailleur handicapé : Oui ☐ Non ☐
Situation avant ce contrat :
Scolaire ☐ DIMA (dispositif d'initiation aux métiers en alternance) ☐ Etudiant(e) ☐ Contrat d'apprentissage ☐
Contrat professionnalisation ☐ Contrat aidés ☐ Stagiaire formation professionnelle ☐ Salarié(e) ☐
Demandeur/euse d'emploi ☐ Inactif/ve ☐
Intitulé du dernier diplôme préparé : Dernière classe suivie : (ex : 1ère année du Bac Pro)
Diplôme le plus élevé obtenu : Date fin de scolarité :
Représentant légal (si l'apprenti est mineur non émancipé) :
NOM et PRÉNOM : Qualité : Père / Mère / Tuteur (1)
Adresse : Tél. :

LE MAITRE D'APPRENTISSAGE (= le formateur en entreprise)

NOM et PRÉNOM du maître d'apprentissage : Date de naissance :
Lors de la signature du contrat d'apprentissage :
L'employeur attestera sur le contrat que le maître d'apprentissage remplit l'ensemble des critères d'éligibilité à cette fonction en matière de quotas et d'expérience professionnelle exigée, soit 36 mois ou 24 mois et le diplôme au moins équivalent à celui préparé par l'apprenti(e)
L'employeur attestera également disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à l'enregistrement du contrat, par conséquent celles de l'expérience. La liste des pièces figurera dans le courrier joint à l'envoi du contrat

LE CONTRAT et LA FORMATION

Date de début (jour/mois/année) : **Date de fin (jour/mois/année) :** Durée (en mois) : 4
Diplôme préparé par l'apprenti (préciser également la spécialité) :
C.F.A. où l'apprenti suivra les cours : Nom :
Adresse :
Code postal : Commune :
Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : 5 **OUI** ☐ **NON** ☐
Pour l'apprenti : C'est un **premier** contrat d'apprentissage ☐ **Il a déjà été apprenti** auparavant ☐
Il s'agit d'un contrat : Pour une 1ère (ou une nouvelle) formation ☐ Après échec à l'examen (redoublement) ☐ Après rupture (pendant cycle de formation) ☐
Salaire de l'apprenti : Salaire mensuel à l'embauche :: € Durée de travail hebdomadaire : 35h ☐ autre ☐, précisez
1ère année : % du SMIC ou du SMC* **(1)** 2ème année : % du SMIC ou du SMC* **(1)**
3ème année : % du SMIC ou du SMC* **(1)** 6 année : % du SMIC ou du SMC* **(1)**
Avantages en nature à déduire du salaire brut mensuel : ure : €/jour Logement : €/mois
(1) Rayer les mentions inutiles * SMC = Salaire Minimum Conventionnel
Fait le : **A :** **SIGNATURE et/ou CACHET :**

Demande de contrat téléchargeable et consultable sur notre site
www.NantesStNazaire.cci.fr

La CCI, vous accompagne

• Elle assure (prestation payante) :

• L'information

→ Eléments nécessaires à l'embauche d'apprentis et à l'établissement du contrat.

→ Prévention des risques et conséquences d'un refus d'enregistrement du contrat.

→ Définition de la rémunération en pourcentage du SMIC ou des SMC, selon l'âge, le cursurs du jeune et votre convention collective.

→ Remise de la liste des pièces à tenir à disposition en cas de contrôles.

• Le suivi

→ Edition des ruptures et avenants éventuels.

→ Diffusion, après visa, de ces ruptures et avenants auprès de la Région.

• Elle gère vos formalités (prestation gratuite) :

• L'examen et l'enregistrement du contrat

→ Réception du contrat visé des parties et du CFA (3 volets).

→ Examen de l'ensemble des rubriques au regard du dispositif législatif et réglementaire.

→ Enregistrement du contrat au conseil régional pour l'octroi des primes.

→ Relance des employeurs le cas échéant.

• Le relais et la diffusion

→ Envoi, après enregistrement du contrat, des exemplaires qui reviennent à l'employeur et à l'apprenti.

→ Diffusion des copies aux organismes suivants : URSSAF, caisse de retraite complémentaire, service académique de l'inspection de l'apprentissage, Centre de Formation de l'Apprenti, DARES.

Crédit d'impôt

Le crédit d'impôt est limité à la première année du cycle de formation des apprentis et pour les seuls apprentis préparant un diplôme d'un niveau inférieur ou égal au BAC +2. Son montant est de 1600 € (2200 € dans certains cas, notamment pour l'embauche de travailleurs handicapés) .

Primes de l'Etat et du conseil régional

Conditions d'attribution à consulter sur le site : **http://www.paysdelaloire.fr,** rubrique **primes à l'apprentissage.**
Le Conseil Régional vous adresse le « formulaire prime » après l'enregistrement de chaque contrat.

Exonérations de charges

• **Entreprise de moins de 11 salariés (loi 1979) :** L'Etat prend en charge la totalité des cotisations patronales d'origine légale ou conventionnelle, dues au titre des salaires versés aux apprentis. L'entreprise est donc exonérée des cotisations suivantes :
→ Sécurité sociale, FNGS, FNAL et transport,
→ Retraite complémentaire obligatoire, assurance chômage et chômage intempéries.
• **Entreprise de 11 salariés et plus (loi 1987) :** L'entreprise est exonérée de la totalité des cotisations patronales de sécurité sociale. Les autres cotisations sont calculées sur une base forfaitaire, égale à la rémunération minimale de l'apprenti, minorée d'une fraction égale à 11% du SMIC, quel que soit le salaire perçu par l'apprenti (sous réserve des régimes spécifiques : DOM, TOM, Alsace-Moselle).

** Ce montant est plafonné aux dépenses de personnel afférentes aux apprentis : salaires, cotisations sociales, minorées des subventions publiques reçues par l'entreprise.*

Contacts :

CCI Nantes St-Nazaire
Centre d'Assistance Appliquée à l'Apprentissage - C3A

Tél : 02 40 44 60 00 - **Fax :** 02 40 44 60 28
e-mail : ContratApprentissage@nantesstnazaire.cci.fr
Site Internet : www.NantesStNazaire.cci.fr
Moteur de recherche par mot clé : apprentissage/contrat

Région Pays de la Loire
Aide aux employeurs d'apprentis

Tél : 02 40 47 65 03
e-mail : apprentissage@paysdelaloire.fr
Site Internet : www.paysdelaloire.fr

URSSAF
Déclaration Préalable à l'Embauche

Tél : 39 57 ou 04 95 29 47 00
Site Internet : www.due.fr

CFA :

DMC / juin 2014 - Crédits photos : DR